



Compte-rendu de la réunion Du Conseil Municipal du 23 décembre 2024

23 Conseillers étaient Présents et Représentés : (05 Procurations : Marie-Luce CASTELLI, Fabien LUCIANI, Ange-Julien NICOLINI, Blandine-Françoise RUGGERI et Marie-Cécile RUIZ) et 06 Conseillers étaient Absents : Jean-Toussaint ALBERTINI, Elodie BAGHIONI, Martine BARRIELE, Vanina BORROMEÏ, Nathalie PULICANI et Marcel SIMEONI.

Le Maire, après avoir procédé à l'appel des Membres du Conseil Municipal, et avoir désigné Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI comme Secrétaire de Séance, ouvre la session.

Point n° 1 : Régie du Parking « Restonica-Grotelle »

24-12/126 – Budget Annexe : Délibération Modificative n° 2

➤ **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, Après en avoir délibéré, *Approuve* la proposition de son Maire, *Adopte* la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe du Parking « Restonica-Grotelle » telle que présentée et annexée à la délibération.

Point n° 2 : Régie de l'Eau « Cort'Acqua »

24-12/127 – Modification des redevances de l'Agence de l'Eau au 01^{er} janvier 2025

➤ **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, *Fait Sienne* la proposition de son Maire, *Adopte* à compter du 01^{er} janvier 2025, en application de l'article L.213-10-4 du Code de l'Environnement, les nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau comme définies ci-dessous :

- ✓ La redevance sur la consommation d'eau potable,
- ✓ Supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable,
- ✓ Prélèvement sur la ressource en eau,

Dont les taux ont été adoptés par le Conseil d'Administration du 04 octobre 2024, après avis conforme des Comités de Bassin et publiés au Journal Officiel n° 0253 du 24 octobre 2024.

